



# Images d'eaux : illustrations d'histoire du thermalisme dans les collections de la Bibliothèque nationale de France

Anne Boyer, Nourreddine Adjal

► **To cite this version:**

Anne Boyer, Nourreddine Adjal. Images d'eaux : illustrations d'histoire du thermalisme dans les collections de la Bibliothèque nationale de France. Revue de la Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque nationale de France, 2003. <hal-01609057>

**HAL Id: hal-01609057**

**<https://hal-bnf.archives-ouvertes.fr/hal-01609057>**

Submitted on 3 Oct 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## IMAGES D'EAUX : ILLUSTRATIONS D'HISTOIRE DU THERMALISME DANS LES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE

Une histoire du thermalisme ou de l'hydrothérapie<sup>1</sup> reste encore à écrire. Elle engloberait nécessairement des sources médicales, juridiques et littéraires. La Bibliothèque nationale de France conserve pour sa part dans ses divers départements un grand nombre de documents s'y rapportant : département des Sciences et Techniques et la Réserve des livres rares pour les collections imprimées de médecine, des Manuscrits, des Cartes et plans, des Monnaies et médailles, des Estampes et de la photographie, de l'Audiovisuel pour de nombreux autres documents de toute nature.

Les collections imprimées de médecine regroupées sous la lettre T comportent environ 150.000 volumes. Elles sont particulièrement riches jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, puis se retrouvent essentiellement limitées au dépôt légal des publications françaises, jusqu'à ce que dans les années 1990 reprennent des acquisitions importantes d'ouvrages et de périodiques étrangers pour les salles de lecture de sciences. L'historien de la médecine, de l'hygiène, des pratiques corporelles et sanitaires y trouvera facilement ses sources. Le fonds « Te163 » (environ 4000 volumes) et ses côtes environnantes<sup>3</sup> demeure jusqu'ici très peu exploité.<sup>4</sup> L'ensemble s'étend de la moitié du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1925. La majorité des ouvrages est constituée de petites plaquettes qui ont été publiées au XIX<sup>e</sup> siècle, période qui connut un essor remarquable des cures thermales. Les livres provenant en grande majorité du dépôt légal sont pour la plupart en français et seulement 13 % sont rédigés dans une langue étrangère (allemand, italien, anglais...)<sup>5</sup>.

L'histoire du thermalisme prendrait largement en compte les manuscrits français ou latins, les affiches, les collections audiovisuelles ainsi que les illustrations qui accompagnent le texte dans les sources imprimées. En effet, l'histoire des pratiques médicales et corporelles s'appuie largement sur l'image. Ces sollicitations visuelles jouent un rôle capital dans la concurrence que se font, dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les stations thermales les plus fréquentées. Nous avons choisi dans cet article de nous appuyer sur une dizaine d'illustrations (plan, gravures, affiche) : elles donnent un aperçu de la richesse des fonds et montrent l'ampleur et l'intérêt des études susceptibles d'être menées.

L'ancienneté du thermalisme est avérée par d'importantes traces archéologiques ; toutefois, c'est sous la domination romaine que la Gaule thermale connaît son premier essor. Des voies relient entre elles de nombreuses stations : elles sont attestées par des sites

---

<sup>1</sup> Le vocable « thalassothérapie » apparaît en 1865 avec la thèse de Jh. La Bonnardière, *Introduction à la thalassothérapie*. Montpellier, Dohm, 1865.

<sup>2</sup> Le classement utilisé à la Bibliothèque nationale de France pour la lettre T comprend à la suite une lettre minuscule pour désigner les grandes catégories. Un premier chiffre identifie la sous-catégorie et un second la séquence numérique.

<sup>3</sup> Te154-Te155 : balnéologie (250 volumes) ; Te156-Te157 : hydrothérapie (230 volumes) ; Te159-Te160 : traités généraux sur les eaux minérales (320 volumes) ; Te161-Te162 : bains de mers (80 volumes) ; Te164-Te165 : établissements hydrothérapeutiques et les stations médicales et hivernales (320 volumes).

<sup>4</sup> Toutefois il existe l'ouvrage *Villes d'eaux, histoire du thermalisme* 117<sup>ème</sup> congrès national des sociétés savantes. P., Comité des travaux historiques et scientifiques 1994 et notamment l'article de Lydie Boulle, « Les eaux minérales en France : un aspect original de l'histoire de la médecine », pp. 109-112. Par ailleurs la Bibliothèque universitaire de médecine de Toulouse a hérité du fonds du Dr. Garrigou et a réalisé en 1992 une exposition sur le sujet. Notons également l'importance du fonds de la Bibliothèque de l'Académie française de médecine constituée de livres, périodiques et archives de la Société française d'hydrologie et de climatologie médicales.

<sup>5</sup> Certains ouvrages se rapportant à cette discipline ne sont pas classés dans ce fonds mais figurent en histoire locale française ou en sciences naturelles.

archéologiques qui figurent sur la carte de Peutinger dont la BnF possède de nombreuses reproductions<sup>6</sup>.

Les sources sont dédiées à des divinités et des représentations des membres du corps malade (mains, pieds...) sont dispersées dans ces eaux auxquelles on accorde des vertus thérapeutiques<sup>7</sup> (**illustration 1**).

Au Haut Moyen Age, le thermalisme décline sous la pression des invasions barbares, mais également en raison de prédicateurs chrétiens tel Saint-Martin qui considérait les établissements thermaux comme un facteur de paganisme<sup>8</sup>. Les croisades (1096-1270) sont l'occasion de recourir de nouveau aux eaux thermales pour soigner la lèpre et certaines maladies venues d'Orient<sup>9</sup>. Les sources, généralement propriété du suzerain, sont exploitées par le clergé régulier ; par la suite ce privilège sera détenu par les communes et les particuliers.<sup>10</sup>

A partir du XVII<sup>e</sup> la monarchie absolue prend en charge la gestion, l'entretien et la surveillance des sources thermales. Les édits du 23 mai 1605 créent le corps des intendants et surintendants des eaux minérales sous la responsabilité du premier médecin du roi. Ils surveillent le captage des sources, l'embouteillage, le transport et la vente en bouteille. Ils ont la charge de la construction et de l'entretien des établissements de bains ; ils nomment les personnels et délivrent les certificats indispensables pour suivre les traitements. C'est à cette époque qu'apparaît le commerce des eaux en bouteilles et en 1670 une première mission d'étude, ordonnée par l'Académie des Sciences, a pour objet l'analyse chimique des eaux minérales<sup>11</sup>. C'est le début d'une longue série de travaux où s'affrontent partisans et détracteurs du thermalisme. Sous Louis XVI, c'est la Société royale de médecine qui donne les autorisations d'exploitation et surveille la distribution des eaux..<sup>12</sup>

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle différentes ordonnances et décrets remettent un peu d'ordre dans une situation anarchique où se confondent les notions de droit privé et d'intérêt général. Le principe de l'inspecteur et de l'autorisation préalable est définitivement acquis. En 1823, Louis XVIII invite les préfets à établir des règlements minutieux (**illustration 2**). Certaines sources peuvent être déclarées d'intérêt public ce qui facilite l'instauration d'un périmètre de protection. A la même époque, les établissements de bains mettent en vente des actions et la publicité entre de plein pied dans le monde du thermalisme. Une concurrence féroce s'installe entre les différentes stations qui adressent des courriers aux médecins pour les inciter à prescrire des cures à leurs patients. Elles font de la réclame dans les journaux, ouvrent des casinos et développent leurs atouts touristiques et mondains.

Cette thérapeutique connaît son apogée au XIX<sup>e</sup> siècle sous le règne de Napoléon III. A la veille de la première guerre mondiale un fort sentiment patriotique oppose les stations thermales allemandes et françaises. (**illustration 3**) et sera à l'origine de l'essor du

---

<sup>6</sup> Voir notamment celle conservée aux Usuels du département des Cartes et Plans (I-AFP Peutinger, segment I-II)

<sup>7</sup> Le texte d'A. et M. Piboule, Le culte des sources rurales en Bourbonnais, in *La médecine en Gaule. Villes d'eaux, sanctuaires des eaux*. Recueil de textes parus sous la dir. de André Pelletier. P., Picard, 1985, donne de très grandes précisions sur les ex-voto.

<sup>8</sup> L. Bonnard, *La Gaule thermale. Sources et stations thermales et minérales de la Gaule à l'époque gallo-romaine*. P. Plon-Nourrit, 1908.

<sup>9</sup> N. Brocard, *Soins, secours et exclusions. Etablissements hospitaliers et assistance dans le diocèse de Besançon. XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*. P., Les Belles-Lettres, 1998.

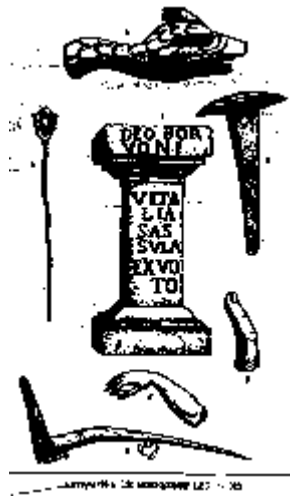
<sup>10</sup> A. Jean, *Villes d'eaux et thermalisme*. P., Hachette, 1962.

<sup>11</sup> Samuel Cottureau du Clos, *Observations sur les eaux minérales de plusieurs provinces de France, faites en l'Académie royale des sciences en l'année 1670 et 1671...* P., Impr. Royale, 1675.

<sup>12</sup> Au cours de la Révolution, les sources sont placées sous la tutelle de la nation qui assure la gratuité aux indigents et aux soldats de la République. Dans son article 642, le code civil restaure le propriétaire du terrain dans son plein droit, ce qui ne va sans mettre en péril l'existence même des sources, puisque le propriétaire peut les exploiter à sa guise. *Code civil* 102<sup>e</sup> éd. Ed. 2003. P., Dalloz, 2003 et voir aussi *Le code civil français. Evolution des textes depuis 1804*. P., Dalloz, 2000, p. 224 et 225.

thermalisme hexagonal favorisé par la loi de 1919 qui accorde aux communes un statut et des moyens financiers spécifiques. Elles prennent progressivement un rôle de 1<sup>er</sup> plan dans la gestion des ressources thermales avec la création de sociétés d'économie mixte qui constituent de nos jours le mode d'exploitation le plus répandu. Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle on passe du thermalisme mondain aux cures prises en charge par la Sécurité Sociale.

**Illustration 1 : inscription concernant Borvo et ex-voto in A. Chabouillet, Notice sur des inscriptions et des antiquités provenant de Bourbonne-les-Bains.<sup>13</sup>**



Il s'agit d'un groupe d'objets, datant de la période gallo-romaine, trouvés en 1875 aux environs d'un puisard à Bourbonne-les-Bains. Il en a été fait don au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de France.

1- Autel de pierre calcaire haut d'une cinquantaine de centimètre. Portant l'inscription « Deo Borvoni vitallia sassula ex voto ».

Le dieu gaulois Borvo adopté par les romains donnera son nom à plusieurs autres stations thermales (la Bourboule, Bourbon-l'Archambault...) et à une ligné des rois de France : les Bourbons.

2 et 3- Avant-bras de femme et index, en bronze, sans doute des ex-voto de patients ayant été guéris à la suite d'une cure.

4- tête de dragon en bronze

5- Epingle à cheveux

6 et 7- Clous de bronze

**Illustration 2 in Préfecture du Puy-de-Dôme. Etablissement thermal de la Bourboule. Règlement<sup>14</sup>**

Règlement de l'établissement de bains de la Bourboule. Document daté de 1865. Son caractère officiel est attesté par la signature du préfet. Il détermine la période d'ouverture (dite

<sup>13</sup> Lj20-303

<sup>14</sup> Fol Te163-966

saison thermale), la tarification et surtout le rôle primordial du médecin inspecteur de l'établissement qui, au delà des soins, va jusqu'à la gestion de l'établissement et du personnel.

**Illustration 3 in Lavielle, Le bluff des stations thermales austro- allemandes: Tableau intitulé : « Les eaux minérales de France sont supérieures à celles d'Allemagne et d'Autriche»<sup>15</sup>**

**Illustration 4 in V. Lemoine, Souvenirs de Vichy: Plan architectural du bâtiment thermal de Vichy** <sup>16</sup>. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle des indications sur les sources et bains de Vichy sont données par Nicolas de Nicolay dans sa *Description générale du Bourbonnais*<sup>17</sup>. Le bâtiment thermal, construit en 1787, fut réaménagé au début du XIX<sup>e</sup> siècle en raison de la forte augmentation du nombre de curistes. La duchesse d'Angoulême, qui séjourne à Vichy de 1814 à 1830, est à l'origine de l'agrandissement de l'établissement. De 1821 à 1831 les travaux sont effectués sous la direction des architectes Rose-Beauvais et Agnétty. Le bâtiment formait un vaste quadrilatère avec deux structures reliées entre elles par deux galeries latérales de service ; une voie centrale de communication délimitait quatre cours dont chacune possédait son réservoir d'eau douce et était entourée de cabinets de bains, de douches et de magasins divers. A la fin du siècle, d'autres établissements sont construits et la ville subit d'importantes transformations urbaines avec amélioration de la voirie et constructions de lieux d'agrément : casinos, parcs, hôtels luxueux et somptueuses villas particulières.

**Illustration 5 in A.J.P. Fontan, Recherches sur les eaux minérales des Pyrénées, de l'Allemagne, de la Belgique**<sup>18</sup>. **Planche de composition d'eau, planche A**

De nombreux ouvrages recensent les sources thermales et donnent leurs principales vertus thérapeutiques : maladies de l'appareil digestif, de l'appareil respiratoire, urinaire, de la peau, des articulations. Au XIX<sup>e</sup> siècle chaque station édite des brochures illustrées pour faire connaître au public les mérites de ses eaux ferrugineuses, salines ou sulfureuses. Les traitements varient peu : ce sont surtout des bains, des douches et des cures de boissons. A Châtel-Guyon l'eau stimule le tube digestif après absorption de trois verres par jour. Pour prendre les eaux, on se rend à la buvette, lieu de sociabilité sans distinction de classe, ni de sexe.

**Illustration 6 in J.J.V. Pujade, Question hygiéno-thérapeutique et industrielle, planche piscine de natation**<sup>19</sup>

A Amélie-les-Bains, on soigne les phthisiques par l'usage des eaux des sources, par celui des douches dérivatives et enfin par le concours des bains gymnastiques. La piscine contient 82 m<sup>3</sup> d'eau qui se renouvelle sans cesse, plus de quarante personnes peuvent pratiquer la natation ou se doucher en même temps. Sept sources jaillissent de la roche aquifère, puis viennent les deux jets verticaux Arago et Amélie, et enfin la double douche par affusions, dite douche Ecossaise. Par ailleurs, une grande quantité de vapeur sulfureuse s'échappe continuellement des fissures rocheuses : elle se répand dans l'air et constitue une atmosphère sulfurée qui se maintient à une température permanente de 15 à 18° centigrades.

---

<sup>15</sup> 8-Te160-365

<sup>16</sup> Fol-Lk7-10344

<sup>17</sup>Nicolas de Nicolay, *Description générale du Bourbonnais en 1569 ou histoire de cette province...* Publiée et annotée par les soins de M. le Cte Maurice d'Irisson d'Hérison. Moulins, impr. De Desrosiers, 1875.

<sup>18</sup> 8-Te163-1362

<sup>19</sup> 8-Te77-132.

**Illustration 7 in C. Despine, Manuel de l'étranger aux eaux d'Aix-en-Savoie,<sup>20</sup>, planche d'appareillage pour les bains , 1<sup>er</sup> planche** Pour faciliter l'accès aux soins des curistes, on rivalise d'ingéniosité en réalisant des appareillages sophistiqués

**Illustration 8 in C. Brainne, Vichy sous Napoléon III,<sup>21</sup> gravure du parc thermal de Vichy, p. 81**

Le thermalisme militaire a bien été le précurseur du thermalisme mondain. Hannibal, après la 2<sup>ème</sup> guerre punique, envoya ses soldats blessés ou malades se reposer dans les stations pyrénéennes. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, colonels et capitaines de régiments fréquentaient assidûment les stations auvergnates. Au temps de Louis XIV,<sup>22</sup> Bourbon l'Archambault était une succursale de Versailles et la station rivalisait avec Vichy : Mme de Sévigné fit des cures à Vichy en 1676 et 1677 puis se rendit en 1687 à Bourbon l'Archambault. On sait par ailleurs que Scarron, Conrart, Boileau fréquentaient également Bourbon. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, Françoise de Rochechouart, nièce de Madame de Montespan, écrivait ces vers sur les bienfaits des eaux de Bourbon :

« Par un effet presque miraculeux,  
Languissants, contrefaits, impotents, malheureux,  
Vrais modèles de mascarade  
Se trouvent à la promenade,  
Et nous ne reconnaissons plus  
Ceux que nous avons vus perclus,  
Et c'est dessus une terrasse,  
Que toute cette scène se passe ;  
Car vous devez savoir que tout proche des bains  
Est le couvent des capucins,  
Il fournit au public une allée agréable  
A la hauteur du château de Bourbon... »<sup>23</sup>

Du Moyen Age au XIX<sup>e</sup> siècle les Grands du royaume et les élites se déplacent en cure avec leurs musiciens, leurs artistes et leur troupe de théâtre. Grâce au thermalisme, le théâtre mondain connut certaines de ses plus grandes heures de gloire : en 1633, Louis XIII se fit accompagner à Forges par une troupe dirigée par l'acteur Mondory. On se distrait aussi avec des musiciens locaux, avec des cavalcades, ou des cortèges en costumes. Le jeu entre également pour beaucoup dans ces distractions : jeux d'échecs, de cartes. Une législation complexe interdit puis autorise les jeux de hasard selon les époques. Le décret n° 1671 du 24 juin 1806 prohiba « les maisons de jeux de hasard » dans toute l'étendue de l'Empire, mais « notre ministre de la police fera, pour les lieux où il existe des eaux minérales, pendant la saison des eaux seulement, et pour la ville de Paris, des règlements particuliers sur cette partie »<sup>24</sup>. Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, les villes thermales se dotent de casinos qui regroupent des salles de jeux, des salons, des fumoirs, une salle des fêtes, un restaurant. En 1834, Constant

---

<sup>20</sup> 8-Te163-24

<sup>21</sup> Lk7-11994

<sup>22</sup> A cette époque « les raisons préventives, et non seulement curatives, commencent à mobiliser certains baigneurs », G. Vigarelo, *Histoire des pratiques de santé. Le sain et le malsain depuis le Moyen Age*. P, Ed. du Seuil, Coll. Histoire, 1999, p. 115

<sup>23</sup>René Gaubert., *Deux stations rivales : Vichy et Bourbon l'Archambault au dix-septième siècle*. Thèse pour le doctorat en médecine (...) présentée et soutenue publiquement le 8 février 1947. P., impr. R. Foulon, 1946

<sup>24</sup> *Bulletin des lois de l'Empire français*, 4<sup>ème</sup> série, tome cinquième. P., Impr. Impériale, janvier 1807.

Despine, auteur du *Manuel de l'étranger aux eaux d'Aix-en-Savoie*<sup>25</sup>, écrit : « Au cercle (ou au casino), l'abonnement vaut : 20 F pour un homme, 10 F pour une femme, 15 F pour une mère et sa fille non mariée, et 30 F pour un père et son fils ». L'époque romantique et son exaltation de la nature apporte des divertissements plus spécifiques : chasse, pêche et surtout excursions environnantes qu'elles soient simples promenades ou grandes randonnées. Nombre de stations font appel à des orchestres pour distraire les passants dans la journée et donner des concerts ou animer les bals dans la soirée. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle apparaissent les courses de chevaux et les terrains de golf.

### **Illustration 9 : affiche du chemin de fer PLM Auvergne**<sup>26</sup>

Avant le XIX<sup>e</sup> siècle, l'état précaire de la voirie a souvent rendu difficile l'accès aux villes thermales. On s'y rend en carrosse et plus tard en diligence, mais les routes sont souvent escarpées et dangereuses. L'arrivée du chemin de fer va jouer un rôle prépondérant dans la desserte et le développement des villes d'eaux. En 1854, le train transporte vers Dax et les stations pyrénéennes environ 100.000 voyageurs par an. Le curiste se voit proposer des billets de chemin de fer couplés à un voyage en diligence pour rejoindre sa destination. En 1869 pour un aller direct de Paris à Vichy, le curiste met 8 heures et paye 41 F en 1<sup>ère</sup> classe. Entre les deux guerres, sont mis en service des trains de luxe saisonniers, tel le Londres-Vichy-Pullman, qui à partir de 1927, propose uniquement des voyages en 1<sup>ère</sup> classe. Les compagnies ferroviaires rivalisent d'imagination pour tenter le client potentiel. Elles offrent des tarifs réduits et éditent des affiches colorées qui mettent en valeur le charme du train et les qualités de la station thermale, tant au point de vue des soins que celui de l'infrastructure hôtelière<sup>27</sup>.

Anne BOYER  
Nourreddine ADJAL

---

<sup>25</sup>Constant Despine, *Manuel de l'étranger aux eaux d'Aix-en-Savoie*, Anneci, A. Burdet, 1834.

<sup>26</sup>Département des Estampes, affiche in rouleau 9, W004936

<sup>27</sup>André Rauch, *Vacances en France de 1830 à nos jours*. P., Hachette, coll. « Pluriel », 2001.